



« Argent de poche » : Engagement de participation 2024

Ce document est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches.

Lisez le attentivement avant de le signer .

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant les temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « argent de poche » se déroule pendant les vacances d'été 2024, suivant le planning reçu lors de la signature de mon contrat.
- Chaque année, je ne peux participer au maximum qu'à 12 heures d'activités.
- La priorité est donnée aux jeunes n'ayant encore jamais participé au dispositif Argent de poche.

Concernant la sécurité lors de l'activité :

- Les travaux qui sont confiés peuvent être salissants ; de ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant rémunéré pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables, MP3, Ipod, baladeurs est strictement interdit durant les chantiers, activités. En conséquence, les téléphones portables devront, à minima, être placés sur silencieux.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les agents et élus municipaux, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également avec les autres jeunes participants.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier .
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non respect d'un point énoncé ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche »
- Renvoi du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel le comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants. Le salaire sera alors calculé au prorata du temps de présence.

Rémunération du chantier :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement du salaire (Smic horaire en vigueur à la date du chantier).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à

le

Signature du participant
précédée de la mention
« Lu et approuvée »